

Image not found or type unknown



Refuser la succession d'un de ces parents

Par **CAU**, le **20/06/2017** à **09:54**

Bonjour

Ma mère est décédée, j'ai été contacté par un généalogiste pour la succession.

J'envisage de refuser cette succession, ou il y a sûrement mon père et ma sœur avec qui je n'ai pas de contact depuis plus de 10 ans.

J'ai peu d'argent et en tous cas je n'en ai pas pour payer un généalogiste et un notaire.

J'aimerais savoir si en refusant la succession, je peux m'éviter en plus des conflits éventuels avec ma sœur, d'avoir à avancer de l'argent que je n'ai pas ?

Et comment procéder ?

[smile9]

Cordialement

Par **youris**, le **20/06/2017** à **10:14**

bonjour,

vous pouvez renoncer à la succession de votre mère.

voir ci-dessous pour cette procédure:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1199>

salutations